

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 955 30/07/1953

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 juillet 1953

Numéro JO  
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro  
1 septembre 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Bourale Dembil, Mle 1710, invalide 100 pour 100 par suite de maladie contractée à l'occasion du service, est mis à la retraite d'office à compter du 1er août 1953. Conformément aux dispositions de l'article 67 de l'arrêté n° 105 en date du 3 février 1953, ce milicien percevra une pension d'invalidité égale à la retraite qu'il aurait perçue après vingt années de service.